



CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE
ET D'ACTION SOCIALE
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUES

ATTESTATION DE CONCUBINAGE – Année

Ce document est à retourner, complété et signé à la CMCAS.

Vous êtes l'ouvrant droit

Nom :

Prénom :

NIA :

Fait à le

Signature :

Vous vivez chez l'ouvrant droit

Nom :

Prénom :

NIA :

Fait à le

Signature :

Pour justifier du domicile commun, nous transmettre une facture (téléphone, loyer, électricité) ou une fiche de paie, pour chaque personne, où figurent vos noms et adresses.

Ce document est à renouveler chaque année.

Toute rupture de concubinage doit être signalée par courrier auprès de la CMCAS.

CMCAS GUYANE

✉ 134 Chemin Hilaire Pk 3,5 Route de Montabo BP 175-97324 CAYENNE CEDEX

☎ 0594-29-91-40 – 📠 0594-29-91-53

SIRET 443 294 889 00011 _ APE 8430A